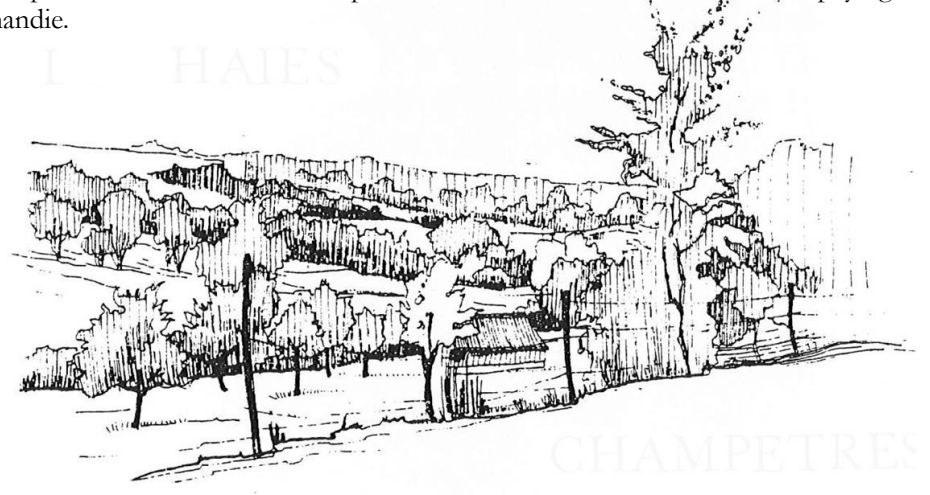


# LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE LES ESSENTIELS *de l'Eure*

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)  
Conseil ISSN 2492-9727 n°15 – 1976 – SDAP 27

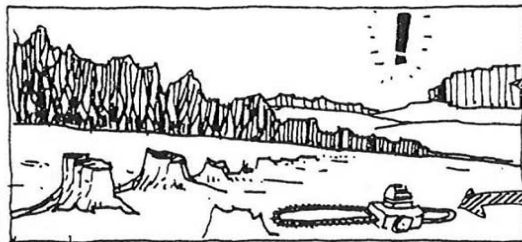
## Les haies champêtres

Voici une fiche réalisée il y a une trentaine d'années mais qui reste d'actualité, à vos outils pour planter de belles haies champêtres et ainsi conserver le caractère des paysages de Normandie.



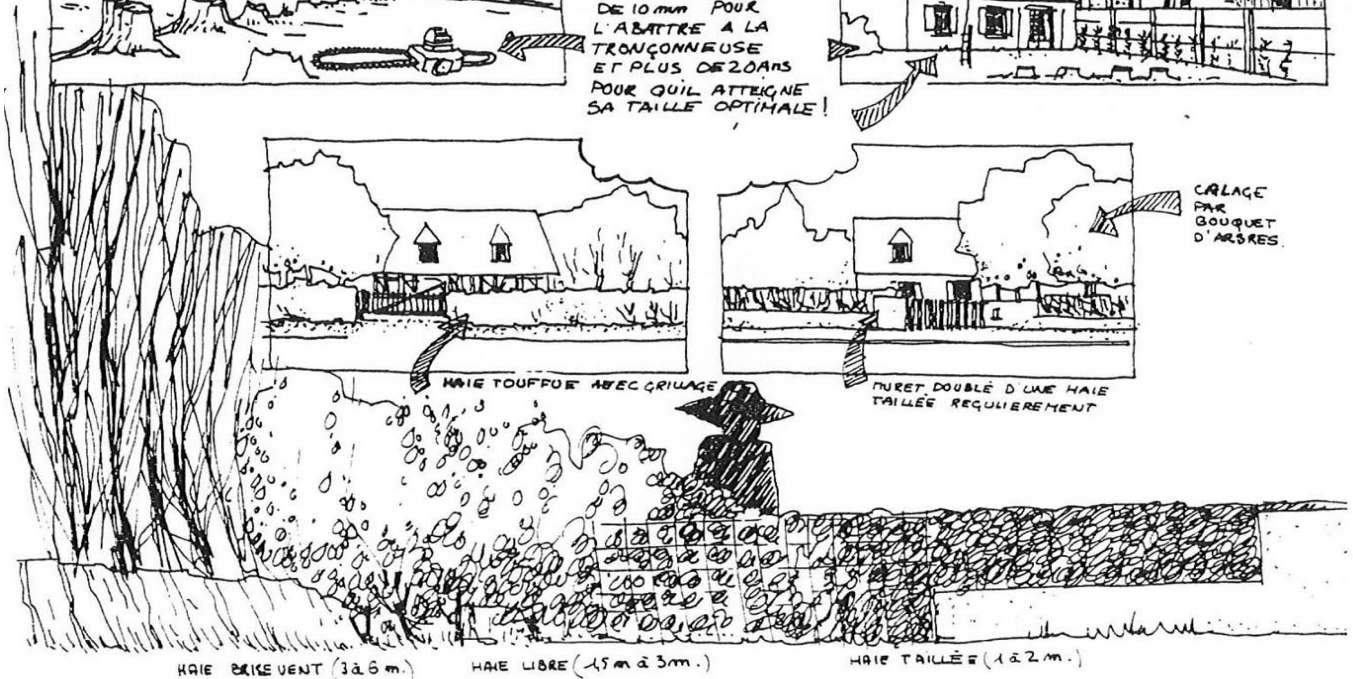
AVANT TOUTES NOUVELLES CONSTRUCTIONS OU AMÉNAGEMENTS  
IL IMPORTE DE PRÉSERVER LA VÉGÉTATION EXISTANTE

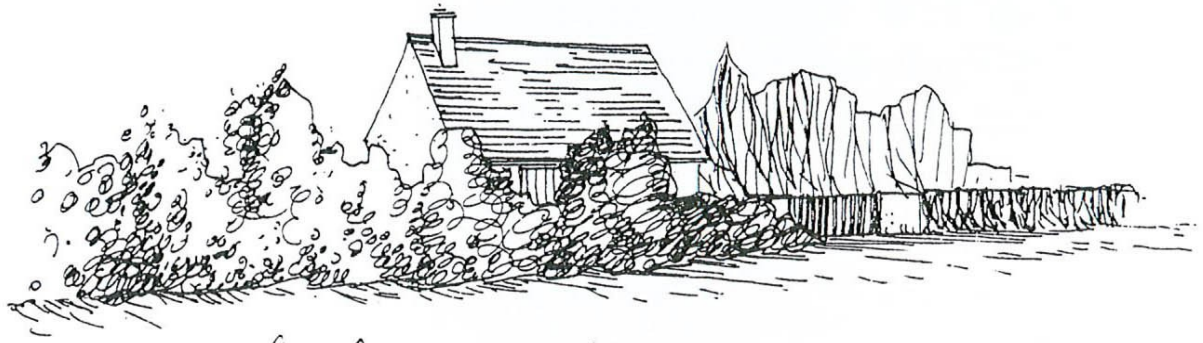
*Il convient en effet de maintenir les talus, les haies végétales et les arbres d'espèces locales afin de conserver le caractère spécifique de notre environnement.*



NE COUPER QUE  
LES ARBRES  
ABSOLUMENT  
NECESSAIRES À  
L'ÉDIFICATION  
DE VOTRE  
MAISON !

IL FAUT MOINS  
DE 10 mm POUR  
L'ABATRE À LA  
TRONÇONNEUSE  
ET PLUS DE 20 ANS  
POUR QU'IL ATTEIGNE  
SA TAILLE OPTIMALE !





Les haies composées assurent un meilleur gaminage, les espèces ne complétant entre elles, d'où une protection plus rapide, elles sont plus résistantes aux maladies et participent à un meilleur équilibre écologique.

VARIÉTÉ DE VÉGÉTAUX ⇒ VARIÉTÉ D'INSECTES ⇒ VARIÉTÉ D'OISEAUX.

LES ESSENCES RECOMMANDÉES (CHAMPÊTRES.)

A FEUILLES CADUQUES

- Charme
- Cornouiller
- prunellier
- myrtille purgatif

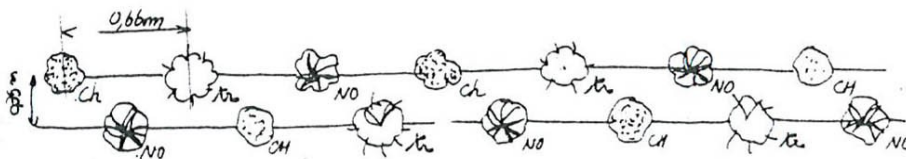
- érable
- fusain
- hêtre
- noisetier
- prunier

A FEUILLES PERSISTANTES

- Buis
- houx vert
- If

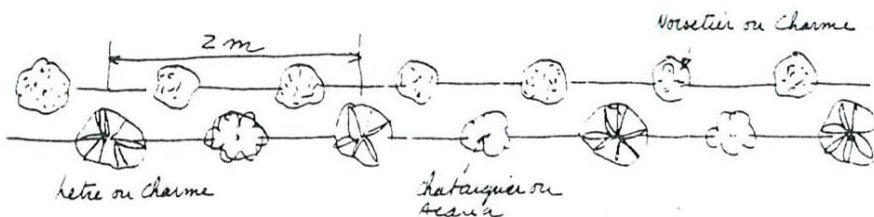
- genévrier
- genêt
- troène commun

haie taillée  
ou  
petit brise vent



- pour 20 m
- |                 |    |
|-----------------|----|
| Charme ou Hêtre | 20 |
| Noisetier       | 20 |
| troène          | 20 |

Brise vent de  
plus grande  
taille



- pour 20 m
- |                    |  |
|--------------------|--|
| Sérable ou tilleul |  |
| 20 noisetier ou    |  |
| charme             |  |
| 5 hêtre ou chêne   |  |
| 10 charbonnier ou  |  |
| saule              |  |

(D'APRES D. SOLJNER.)

Des espèces comme le Prunier, le Laurier palme ne sont pas à employer en NORMANDIE.